

SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 19 Votants : 22

Date de la Convocation : 18/05/2016

Objet : Délibération n° 16 05. 04 : AVENANT N° 1 AVEC CARCANO

L'an deux mille seize, le vingt-six mai, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. MARQUIE Serge (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BRIOL Patrick (CAUJAC) – DAVID Guy (CINTEGABELLE) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) – CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) – DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - BEZIAT Denis (VENERQUE) - BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, SIRABELLA Roger (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, ROUANNE Jean-Claude, TISSEIRE Bernard, MUNOZ Floréal (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) Représenté par M. BAYONI Pascal - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) Représenté par M. ZDAN Michel – RIVELLA Alain (GREPIAC) Représenté par M. AZEMA René

Excusés: MM. DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - DIDIER Claude, CHENIN Jean (CCVA) ESTANG Nadia, PARRACHE Sabine (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. DAVID Guy

Monsieur le Président en prévision de la résiliation du marché de collecte et de transport de verre sur la commune de Lagardelle/Lèze détenu par Bioverre, propose de conclure un avenant avec le prestataire actuel du Smivom qui est l'entreprise CARCANO pour la prise en charge de la commune de Lagardelle/Lèze.

L'avenant fera état du rajout dans la prestation de la commune de Lagardelle/Lèze à compter du 01/11/2016 en précisant les emplacements de colonnes à verre sur cette commune mais il ne modifiera pas le montant maximum du marché qui prévoit 897 tonnes (en 2015 le SMIVOM a enregistré 730 tonnes de verre et Lagardelle/Lèze est à 75 tonnes environ)

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la proposition du Président et le mandate pour signer l'Avenant n° 1 au marché passé avec l'Entreprise CARCANO et pour signer tout document administratif et financier s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour,
mois et an que dessus

Le Président

ZDAN Michel